

« Savoir Vert » ou comment polluer les programmes de 3ème !

Peu avant la rentrée de septembre 2022, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse avait annoncé des « chantiers » à venir.

Parmi ceux-ci (gestion de la crise de recrutement des enseignants, le « pacte », l'amélioration des conditions de travail des AESH...), figurait la volonté de renforcer la place de l'écologie à l'école. C'est chose faite puisque la Première Ministre, Elisabeth Borne, a annoncé le 21 juin plusieurs mesures concernant l'enseignement scolaire et les élèves. Ainsi, une certification appelée « Savoir Vert » sera mise en place à la rentrée, pour tous les élèves de 3ème afin de vérifier la maîtrise de connaissance sur plusieurs thèmes en lien avec l'écologie comme le tri des déchets, la protection de la planète, le réchauffement climatique... Un référentiel de compétences vertes est en cours d'élaboration et des formations en lignes pourront venir en complément, telles que le « BA-ba du Climat » du CNED.



Sensibiliser les élèves à l'écologie est louable pour le SYNEP CFE-CGC mais, de nouveau, nous constatons que l'école ne fait que pallier les errances du gouvernement sur cette thématique. De plus, rajouter une évaluation à un niveau déjà bien chargé (certification PIX, passation du brevet des collèges...) est un non-sens. L'écologie est l'affaire de tous et c'est une éducation qui doit commencer très tôt : attendre l'âge de 14 ans pour apprendre à trier des déchets est un peu tard... Et n'oublions pas que l'instruction relative à ces thèmes fait partie des programmes de SVT (Sciences de la Vie et de la Terre) !!

Mais puisqu'il est question du tri de déchets, le SYNEP CFE-CGC pourrait suggérer au gouvernement de faire déjà un bon tri dans ses annonces qui ne cessent de polluer le travail des enseignants !

Sylvie TUROWSKI

* *

Enseignants agents de l'état, du 1^{er} et 2nd degré

Spécial mutation

Le SYNEP CFE-CGC lance un appel aux personnes intéressées par nos actions. En effet, en raison de nombreux départs en retraite, nous renouvelons nos équipes sur le terrain et plus précisément en Commissions de l'Emploi, académiques pour le 2nd degré, et départementales ou interdépartementales pour le 1^{er} degré.

Ainsi, si vous voulez suivre le mouvement de l'emploi dans vos régions (mouvement qui se tient entre mars et juillet), n'hésitez pas à nous contacter à synep@synep.org .

Nadia DALY

1/2

Actualisation de votre mutuelle

Les congés d'été arrivent ; et si vous en profitez pour prendre le temps de comparer les prestations et les prix proposés par la mutuelle avec laquelle le SYNEP CFE-CGC est en partenariat ?



Consultez notre site « **MNEC, Mutuelle partenaire du SYNEP CFE-CGC** ».
https://www.synep.org/menu_mnec.htm

La Mneec pourra aussi vous aider dans la résiliation infra annuelle (qui permet de résilier et changer de contrat de complémentaire santé à tout moment après 1 an d'engagement, sans frais ni pénalités).

Certains de nos adhérents ont souscrit un contrat à la Mneec et nous ont fait part d'un différentiel pouvant aller jusqu'à plus de 100€ par mois pour un couple, pour des prestations identiques.

Evelyne CIMA

* *

Billet d'humeur d'Evelyne du 2 juillet 2023 :

La fin des « toilettes-filles » et des « toilettes-garçons »

https://www.synep.org/evelyne_2023.htm#bjzxlbehaq

* *

Après cette fin d'année scolaire, qui s'achève ponctuée d'informations diverses et variées, émaillée de grèves, bousculée par une actualité houleuse, **les publications de « SYNEP-EXPRESS Lettre d'information » reprendront à partir du 24 août 2023**. Une communication très complète sur le « pacte enseignant », réservé aux enseignants agents de l'état des établissements sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Agriculture, sera alors présentée.

Comme chaque année, le SYNEP CFE-CGC assurera une permanence téléphonique et une consultation des courriels durant l'été, hormis la période du 28 juillet au 15 août 2023.

Nous vous souhaitons d'agréables vacances !

L'équipe active du SYNEP CFE-CGC